



L'ÉCOLE DE LA TRANSITION.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION « MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION »

L'association peut recourir à la publicité. Dans ce cas, la publicité ne doit porter atteinte ni à l'indépendance, à la dignité et à l'honneur de l'institution, ni aux règles du secret professionnel, à la loyauté envers les élèves et parents d'élèves et les autres associations se livrant à la même activité, et ce quel que soit le support.

L'association s'engage à exiger de toute personne collaborant à ses travaux, le respect du secret professionnel et de participer en vue de la bonne exécution des objectifs de l'association comme développés dans l'article 3 des statuts de la dite association qui a pour objet :

- la création de l'école fondatrice du mouvement pédagogique « L'école de la Transition » et le soutien d'autres écoles qui voudront répondre à ce même mouvement pédagogique
- d'accueillir dans cette école un métissage d'enfants de 2 à 19 ans et de les accompagner dans le développement de leurs savoirs et capacités, sur leurs besoins éducatifs individualisés, avec les mêmes objectifs scolaires que les Programmes Officiels et le Socle Commun de l'Éducation Nationale
- de mener toutes actions inscrites au projet d'école (sorties et événements liés à l'environnement naturel, humain, culturel et social) et développées dans le programme pédagogique du mouvement de « L'école de la Transition »

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'association s'engage au bon fonctionnement des principes pédagogiques choisis et développés dans le projet pédagogique mis en ligne sur le site de L'École de La Transition.

COTISATION ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Le montant annuel de l'adhésion à l'association est de 30 euros par membre. Pour une famille inscrivant plusieurs enfants à l'école de La Transition, une seule adhésion par famille est due par année scolaire.

Cette adhésion inclut l'assurance couvrant les membres adhérents participant en tant que bénévoles à une manifestation éducative et culturelle organisée par l'association en soutien au fonctionnement et à la pérennité de l'école de La Transition.

Les fournitures et sorties scolaires sont financées directement par l'école, à régler à l'inscription comme l'adhésion familiale, voir annexe jointe « Grille des tarifs 2020 ».

La participation annuelle aux frais de scolarité est précisée dans l'annexe jointe « Grille des tarifs 2020 ».

Elle est due par enfant, et le nombre de mensualités pourra être de 1, 3 ou 10, à déterminer lors de l'inscription définitive. Cette participation couvre les frais d'inscription, les fournitures scolaires collectives et enfin les frais de gestion de l'école - locaux, salaires des employés, sorties éducatives dans le temps scolaire (n'inclut donc pas un éventuel séjour dans le cadre d'une classe de découverte).

Le montant des repas scolaires est de 3,50 euros l'unité, le total de l'année est à mensualiser et à régler par virement avec les frais de scolarité. Les repas annulés dans les temps réglementaires précisés ci-dessous seront régularisés en fin d'année scolaire.

L'annulation d'un repas sera prise en compte si elle est effective 48 heures avant le jour prévu (jours ouvrables).

Un service de transport associatif est disponible avec une participation aux frais de carburants de 8 euros par jour et par enfant, sous réserve de place. Une priorité est donnée aux élèves les plus éloignés du site de l'école.

Garderie scolaire de 8 h 30 à 8 h 50 le matin et de 16 h 30 à 17 h 30 le soir. Tarif : 2 euros par jour et par enfant. Forfait mensuel pour 4 jours de 30 euros par enfant.

UTILISATION DES LOCAUX & DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les locaux ont fonction essentielle d'être à l'usage de l'école de La Transition, ainsi que le matériel pédagogique qui s'y trouvera.

Seule l'équipe pédagogique pourra en être l'utilisatrice et responsable, dans le cadre défini par le projet d'école, impliquant la responsabilité de chaque salarié employé par l'association dans le cadre précis de son contrat de travail sur cette responsabilité.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le regroupement des parents d'élèves au sein d'une association parentale de l'école de La Transition, créera un lien privilégié entre ces trois structures : l'école de La Transition, l'association « Mouvement pédagogique de La Transition » et l'association des parents d'élèves de l'école de La Transition. Deux représentants des parents d'élèves seront membres élus au Conseil d'Administration.

Un engagement d'une participation de deux fois sur l'année scolaire, est demandée à chaque famille pour aider à l'entretien de l'école (ménage, bricolage, jardinage).

ADHÉSION & RADIATION

Le bureau en accord avec la fondatrice Catherine Stravicino se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un nouveau membre ou de signifier la radiation d'un membre adhérent dès lors que par ses propos ou ses actions, il ne serait pas en adéquation avec l'éthique et les valeurs développées dans le projet éducatif du mouvement pédagogique et de l'école de La Transition.

DÉPART EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

En cas de départ en cours d'année scolaire, les frais de scolarité et de transport du mois entamé sont dus en intégralité + deux mois de préavis qu'ils soient faits ou non. Des situations exceptionnelles (décès, perte d'emploi) peuvent être étudiées par le bureau pour annulation d'un mois de préavis sur justificatifs.

Règlement à retourner avec le dossier d'inscription complété et signé de

l'adhésion et du forfait fournitures et sorties (par virement au 15 juillet ou chèque encaissable à cette même date).

Pour **les frais annuels de scolarité** d'un montant de euros, nous choisissons un règlement (rayer la mention inutile)

en 1 versement au 15 ou 27 août / en 3 versements (au 28/08 , au 15/12 et au 28/03)* / en 10 versements (à partir du 28/08 jusqu'au 28/05)*

Pour accord, lu et approuvé, à le

Membre adhérent signature :

ANNEXES à retourner signées :

Grille des tarifs 2020.

Autorisations.

Fiche de renseignement et fiche sanitaire.

Charte parents et charte enfants.

ASSOCIATION MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION

33 RUE DES CHAMPS- 85230 BOUIN - 06 72 73 55 52

kstravicino@lecoledelatransition.com - www.lecoledelatransition.com

